

Procès-verbal n°9 **bis** de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	Mardi 02 Mars 2021
À :	14H00 – Par visioconférence
Présidence :	M. Sauveur ROMAGNOLE
Présents :	Mme Fatiha BADAoui, MM. Bernard BERGEN, Damien JURADO
Excusés :	Mme Stéphanie ALBEROLA MM. Philippe ALBY, Ahmed GRADA, Claude LUGUEL, Patrick VANDYCKE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

ERRATUM

SENIOR – DEPARTEMENTAL 1

Dossier n°2021-CSR-012

Match n°22684108 : Et. S. Suménoise 1 / F.C. Val De Cèze 1 du 25.10.2020 : Arrêté municipal sur les installations de SUMENE.

Il fallait lire :

« Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité au club de l'ES SUMENOISE 1 pour en reporter le bénéfice au club FC VAL DE CEZE 1.

Débit : 52 euros à la charge de l'ES SUMENOISE pour les frais de déplacement de l'officiel mandaté par le District Gard Lozère.

Transmet le dossier à la Commission des Coupes et Championnats Séniors. »

Prochaine réunion à définir ultérieurement

Le Président.

Sauveur ROMAGNOLE

Le Secrétaire de séance.

Damien JURADO